

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Band: 11 (1965)
Heft: 5

Artikel: Journées des Suisses de l'étranger : 27-29 août 1965 à Soleure : thème principal : présence de la Suisse dans le monde
Autor: Muller, Edmond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Journées des Suisses de l'étranger

27-29 août 1965 à Soleure

Thème principal :

Présence de la Suisse dans le monde

Pour servir de préparation aux échanges de vues, nous publions ci-dessous deux documents qui ont reçu l'approbation de la Commission des Suisses à l'étranger :

- 1) un questionnaire, suivi de quelques indications qui faciliteront vos réponses ;*
- 2) un inventaire des formes de la présence suisse dans le monde. Celui-ci ne vise pas à être complet, mais à rappeler ce qui existe, afin que la discussion ne se disperse pas.*

Il va sans dire que les « Journées 1965 » permettront, comme à l'accoutumée, d'aborder d'autres questions d'intérêt général, telles que l'A.V.S./A.I., le régime d'autorisation pour l'achat de bien-fonds, l'article constitutionnel, le Fonds de Solidarité.

A ce propos, nous adressons encore une fois à nos compatriotes de l'étranger la prière instante d'adhérer à cette coopérative d'entraide mutuelle et d'épargne. C'est dans leur intérêt direct et personnel. Mais surtout l'adhésion de chacun doit apporter la preuve que la notion fondamentale de la solidarité n'est pas une formule creuse, mais une réalité vivante, comme elle l'a été tout au long de l'histoire de la Confédération. Le pays lui-même y prend part, puisque les Chambres fédérales ont accepté à l'unanimité d'accorder à votre Fonds de Solidarité la garantie officielle et d'en couvrir les déficits éventuels, comme ce fut déjà le cas pour une somme de 526.999 F.

Les temps sont bientôt là où le peuple suisse devra se prononcer sur l'introduction dans la Constitution d'un nouvel article qui vous concerne. Vous ne pourrez pas déposer votre bulletin dans l'urne. La décision qui peut engager votre avenir civique dépend donc exclusivement des citoyens résidant au pays. Il faudra les convaincre d'être affirmatifs : c'est à vous qu'il appartient d'apporter les arguments qui détermineront leur décision.

Or, quel argument pourrait être plus persuasif que celui de l'adhésion en masse au Fonds de Solidarité ? A l'heure actuelle, un citoyen suisse sur trente parmi ceux qui résident à l'étranger est membre du Fonds. Cela suffit-il à forcer l'admiration et à emporter la décision de vos compatriotes restés au pays ? Nous pensons que la situation est sérieuse et exige de chacun la réflexion, puis la décision.

Secrétariat des suisses à l'étranger
de la N.S.H.,

26, Alpenstrasse, Berne.

le directeur :

Edmond MULLER.